

Règlement du TRAIL DE LA MINE 2022

- 1° a : Date de l'épreuve : Dimanche 22 mai 2022 au carreau de la Mine à Saint Germain le Vasson
- 1° b : Epreuve de courses pédestres composée d'un parcours de 12 Km (La Ferrailleuse), de 21 Km (La Balaize) et de 30Km (La Cinglais), organisée par l'association TA2L et inscrite au calendrier du CDCHS 14. L'association se donne le droit d'annuler la course le jour même (raisons climatiques, crises sanitaires ou autres) sans remboursement.
- 2a° : **AUCUNE INSCRIPTION** ne sera prise sur place le jour de la course (inscription en ligne ou par courrier obligatoire avant le 21 mai 2022).
- 2b° : **Le nombre de participants total sera limité à 499.**
- 3° : **Départ du 30 km à 9h00, du 21 km à 9h30 et de du 12 km à 9h45.**
- 4° : A 11h30, les coureurs du 20 et 30 km encore engagés sur le parcours et n'ayant pas encore atteints un point qui sera communiqué au départ de la course, devront abandonner et accepter d'être ramené à l'arrivée par les organisateurs (dans ce cas, la ½ de leurs engagements leurs sera remboursée). L'horaire buté pourra être révisé en cas d'aléas climatique ou autres (précision lors du départ).
- 5° : Le départ et l'arrivée des 3 courses sont au Carreau du Livet – Musée de la Mine à Saint Germain le Vasson.
- 6° a : 12 km ouvert aux Cadets (nés en 2005-2006) et plus.
- 6° b : 20 km ouvert aux Juniors (nés en 2003-2004) et plus.
- 6° c : 30 km ouvert aux Espoirs (nés en 2000-2002) et plus.
- 7° : **Pour les coureurs mineurs, une autorisation parentale pour participer à la course est OBLIGATOIRE (voir bulletin d'inscription).**
- 8° : Les parcours seront balisés par de la rubalise et de nombreux commissaires de route sécuriseront le parcours.
- 9° : Ravitaillements assurés pendant le parcours ainsi qu'à l'arrivée.
- 10° : Les courses sont ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés. Les frais d'engagement sont de 9 € pour la Ferrailleuse (12km), 12 € pour la Balaize (20km) et 14 € pour la Cinglais (30km). La date limite des inscriptions par courrier est fixée au samedi 21 Mai 2022 midi.
- 11° : **Les coureurs licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme** devront obligatoirement joindre une copie de la licence en cours de validité lors de leur inscription.
Les coureurs licenciés dans une autre Fédération ainsi que les non licenciés devront joindre **impérativement** au bulletin d'inscription l'original du certificat médical de non contre-indication à **la pratique de la course à pied en compétition**, datant de moins d'un an à la date de l'épreuve ou ; la photocopie de ce document certifié conforme par l'intéressé.
- 12° : Le retrait des dossards se fera la veille sur le lieu de départ (se renseigner des horaires) ou le jour même à partir de 8h00.
- 13° : Un lot sera remis à chaque coureur ayant franchi la ligne d'arrivée.
- 14° : Pour le podium, les 3 premiers au scratch hommes et femmes de chaque course + le 1^{er} homme et la 1^{ere} femme de chaque catégorie de chaque course seront récompensés.
- 15° : Possibilité de manger sur place **uniquement** sur réservation (9 € adulte / 5 € enfant de 12 ans et moins) – possibilité de s'asseoir et de s'abriter sous tente (en fonction des autorisations liées à la crise sanitaire).
- 16° : Droits à l'image. Les coureurs autorisent expressément les organisateurs, ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître. Des photos des participants seront prises durant la course, consultable sur le site internet de l'association TA2L (www.ta2l.net).
- 17° : L'association organisatrice est couverte par une police d'assurance « responsabilité civile ». Les licenciés FFA bénéficient des garanties liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer individuellement. Le Comité d'organisation décline toute responsabilité en cas d'accidents, Incidents ou litiges pouvant survenir au cours de l'épreuve.
- 18° : L'assistance médicale sera assurée par des secouristes agréés et d'une ambulance pour le transport (présence d'un docteur en fonction du nombre de participants).
- 19° : Tout engagement implique la prise de connaissance du présent règlement et l'acceptation des clauses.
- 20° : Dans le cadre du RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT : pas de jet de papiers, bouteilles vides, emballages, etc.... hors zones de ravitaillement où des poubelles seront mises à cet effet. En cas de non-respect, l'organisateur pourra prononcer l'exclusion du coureur.

LA RÉGLEMENTATION

Les Catégories d'âge 2022

(valable jusqu'au 31 octobre 2022, ces catégories changeront le 1er novembre 2022)

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	VE	1987 et avant
Seniors	SE	1988 à 1999
Espoirs	ES	2000 à 2002
Juniors	JU	2003 et 2004
Cadets	CA	2005 et 2006
Minimes	MI	2007 et 2008
Benjamins	BE	2009 et 2010
Poussins	PO	2011 et 2012
École d'Athlétisme	EA	2013 à 2015
Baby Athlé	BB	2016 et après

Détails des catégories Masters

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H et F	M0	1987 - 1983
	M1	1982 - 1978
	M2	1977 - 1973
	M3	1972 - 1968
	M4	1967 - 1963
	M5	1962 - 1958
	M6	1957 - 1953
	M7	1952 - 1948
	M8	1947 - 1943
	M9	1942 - 1938
	M10	1937 et avant